



Informations Pratiques

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ACFOS

SONT RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS

(Conditions d'adhésion et bulletin en fin de catalogue)

Le nombre des participants est limité à 20 ou 25 personnes maximum selon les formations.

Acfos se réserve le droit d'annuler les formations 1 mois avant leur date prévue en deçà du nombre minimum de personnes inscrites nécessaires à chaque formation. Les personnes inscrites seront informées par courrier et remboursées de leurs frais d'inscription.

En cas d'annulation d'un(e) participant(e) 1 mois avant le début de la formation, seuls les frais de gestion du dossier resteront dus à Acfos, soit 50 euros. Le règlement des inscriptions doit impérativement intervenir avant le début de la formation, sauf en cas de signature d'une convention de formation continue.

Les repas ne sont pas inclus dans la formation et sont à la charge des participants.

En cas d'annulation d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant le début de la formation, la totalité des frais d'inscriptions restera due à Acfos.

En raison du nombre limité de participants (25 pers. maximum), **la vélotypie, l'interprétation en LSF ou le codage ne sont pas assurés par Acfos. En cas d'inscription de personnes sourdes, merci de contacter le secrétariat d'Acfos.**

Lieu

Les formations auront toutes lieu à Paris. L'adresse exacte de chaque formation sera communiquée au moment de l'inscription.

Inscriptions

ACFOS

11 rue de Clichy
75009 Paris
Tél. 09 50 24 27 87
Courriel : contact@acfos.org
Site : www.acfos.org

Formations recommandées par le Comité Français d'Audiophonologie BIAP-France



Formation Professionnelle acfos 2017 - N°4

Formation destinée à des parents d'enfants sourds

Parents, professionnels, enfant : quels partenariats ?

Devenir parents n'est pas simple ; devenir parents d'enfant sourd l'est encore moins. Comment imaginer, concevoir le devenir de votre enfant ? Vous serez amenés à rencontrer des professionnels que vous n'imaginiez pas solliciter un jour pour votre enfant. Un partenariat va s'engager pendant plusieurs années. Comment l'envisager ?

La surdité de votre enfant va provoquer des confrontations auxquelles vous n'êtes pas préparé :

- ♦ Confrontation :
 - Aux doutes, au dépistage
 - À l'annonce du diagnostic
 - Aux représentations de la surdité, du handicap
 - À l'incertain du devenir de l'enfant
- ♦ Confrontation aux questions de choix :
 - prothétiques
 - linguistiques
 - de suivis
- ♦ Confrontation à un monde inconnu :
 - À l'administration et aux réglementations (MDPH, AEEH, CI...)
 - À différents professionnels, quels sont leurs rôles ?
 - À des examens, des bilans, des évaluations (audiogrammes, PEA, prothèses, bilans divers)
- ♦ Confrontation aux autres :
 - Les proches : la famille ; les siens/ ceux du conjoint, les amis...
 - La crèche, l'école....
 - Le reste du monde

La surdité de votre enfant va vous amener à prendre des décisions auxquelles vous n'êtes pas préparé : Quelle place occuper/quelle place vous laisse-t-on ? « on » : les professionnels, ceux de la surdité, de la petite enfance, de l'école... Qu'attendre d'une équipe pluridisciplinaire ? Quel rôle jouer ? Comment fonctionne l'interdisciplinarité ? Comment fonctionnent les réseaux ? Que dit la loi ? Grandir avec sa surdité ? Prise de conscience par l'enfant de sa déficience auditive.

Il s'agira d'aider le parent à acquérir une meilleure connaissance de la surdité afin qu'il puisse identifier le sens des interventions des professionnels pour s'engager dans un véritable partenariat avec ses compétences parentales.

Modalités : exposés théoriques, vidéos, exemples, discussions.

Intervenants Martial Franzoni, *Orthophoniste et directeur du CEOP*
Florence Seignobos, *Psychologue*

INFORMATIONS PRATIQUES (formation réservée aux adhérents)

Dates : 25 et 26 mars 2017 (samedi et dimanche)
Durée : 2 jours - 12h
Tarif : 200 euros
Public : Parents d'enfants sourds
Nbre minimum de participants : 15

Bulletin d'Adhésion à ACFOS 2017

Adhésion personne physique : 20 € Adhésion personne morale : 80 €

Cette adhésion donne droit à :
- Accès réservé aux Formations Professionnelles Acfos ;
- Tarifs préférentiels au Colloque ;
- Abonnement tarif réduit à la revue "Connaissances Surdités" (25€ au lieu de 40€) ;
- Participation et vote aux Assemblées Générales.

Cette adhésion donne droit à :
- Accès réservé aux Formations Professionnelles Acfos pour l'ensemble des membres de la structure ;
- Tarifs préférentiels au Colloque pour l'ensemble des membres de la structure ;
- Abonnement tarif réduit à la revue "Connaissances Surdités" (25€ au lieu de 40€) ;
- Participation et vote aux Assemblées Générales (1 voix).

Merci tout particulièrement à celles et ceux qui auront la possibilité d'ajouter un don qui sera toujours le bienvenu ! (Ce don fera l'objet d'un reçu fiscal)

J'ajoute un don de€

Acfos certifie avoir reçu la somme de€, au titre de la cotisation pour l'année 2017 par : Virement* Chèque Espèces

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de Membre actif.

Fait à le .. / .. /

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts, et déclare vouloir adhérer à l'association ACFOS.

La Présidente, F. Denoyelle

L'Adhérent(e)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent - Association ACFOS 11 rue de Clichy 75009 Paris - Déclarée à la Préfecture de Paris.

*Société Générale Paris Trinité - 30003 03080 00037265044 05

Bulletin d'Inscription

Formations Professionnelles Acfos 2017

Formations réservées aux adhérents

Nom/Prénom
Etablissement
Profession
Adresse
Code Postal
Ville
Tél.
Courriel

Je m'inscris à :

- FP1 : Education précoce: prise en charge orthophonique de l'enfant sourd avant 3 ans - 25, 26 et 27 janvier 2017.
- FP2 : Utilisation des techniques d'atelier d'écriture avec les enfants et adolescents sourds - 30 et 31 janvier 2017
- FP3 : L'accompagnement des enfants sourds en cabinet libéral - 6 et 7 mars 2017
- FP4 : Formation destinée à des parents d'enfants sourds - 25 et 26 mars 2017
- FP5 : Les problématiques découlant d'un dysfonctionnement vestibulaire chez l'enfant sourd - 30 et 31 mars 2017
- FP6 : Langage oral et écrit chez l'enfant sourd : apport de la linguistique guillaumienne - 14, 15 et 16 juin 2017
- FP7 : De la communication à la construction de la langue chez l'enfant sourd - 12 et 13 octobre 2017
- FP8 : Retard linguistique, évolution lente, résultats limités après implant cochléaire - 27 et 28 novembre 2017
- FP9 : L'accompagnement parental et l'orthophoniste - 6,7 et 8 décembre 2017

Merci de vérifier que vous ou votre établissement êtes adhérent-e à Acfos pour 2017

En cas d'inscription de personnes sourdes, merci de contacter le secrétariat.

Je souhaite recevoir (à l'adresse mail ou postale renseignée ci-dessus) :

- Une facture acquittée
- Une convention de formation continue

N° de déclaration d'existence à la DRTE Ile-de-France : 117525392 75

Règlement :

- Par chèque à l'ordre d'Acfos
- Après service (uniquement si une convention est signée)
- Par virement bancaire